

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 183

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 25

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« ci-après »

les mots :

« du quatrième alinéa du présent 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.